

2025-6498  
2026-04-30

**GROUPE M FONGICIDE**

## **COPPERCIDE WP FONGICIDE**

### **CUIVRE HYDROXYDE**

**Poudre mouillable**

### **COMMERCIAL**

### **FONGICIDE**

**DANGER – CORROSIF POUR LES YEUX**

**POISON**

**IRRITANT POUR LA PEAU**

**LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI**

**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

**N° D'HOMOLOGATION 16047**

**LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES**

**PRINCIPE ACTIF : Cuivre (présent sous forme d'hydrate de cuivre) 50%**

**LOVELAND PRODUCTS CANADA INC.**

**789 Donnybrook Drive**

**Dorchester, Ontario**

**N0L 1G5**

**1-800-328-4678**

**CONTENU NET : 10 kg**

## PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

CORROSIF pour les yeux. ÉVITER le contact avec les yeux. Nocif si inhaler. Éviter de respirer le produit en poudre ou pulvérisé. Peut causer une irritation de la peau. Éviter tout contact du produit avec la peau et les vêtements. Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussures et des chaussettes lors de l'application du produit sur les cultures. De plus, porter des lunettes de protection (lunettes ou écran facial) pendant le mélange, le chargement, le nettoyage et la réparation.

Bien se laver les mains après l'avoir manipulé et avant de manger, de boire, de prendre de la gomme à mâcher, de fumer ou de se rendre aux toilettes. Laver les vêtements contaminés avec de l'eau très chaude et du savon avant de les porter à nouveau. Ne pas contaminer les aliments ni la nourriture des animaux. Ne jamais contaminer aucune masse d'eau. NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE..

NE PAS entrer ou laisser entrer des travailleurs dans les zones traitées avant que le délai de sécurité de 48 heures, sauf indication contraire ci-dessous.

Pour les produits homologués pour une utilisation dans les serres, le délai de sécurité peut être réduit à 24 heures, en prenant les précautions suivantes :

- Au moins un récipient ou un poste pour le rinçage des yeux (prêt à l'emploi, y compris les produits de décontamination) doit être mis à la disposition des travailleurs lorsqu'ils entrent dans une zone traitée. Le contenant ou le poste doit demeurer disponible pendant au moins sept jours suivant l'application.

À chacune des entrées de la serre, le responsable de l'application doit afficher des mises en garde comprenant les renseignements suivants :

- Le nom du produit appliqué
- La date et l'heure de l'application
- L'énoncé « Les résidus de pesticide dans la zone traitée peuvent être fortement irritants pour les yeux. »
- L'énoncé « Éviter tout contact avec les yeux. »
- Les énoncés « En cas de contact avec les yeux : garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes à l'aide du contenant de rinçage oculaire [ou de la station de rinçage oculaire] situé dans la serre. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. »
- L'endroit où se trouve le contenant ou le station de rinçage des yeux
- Le mode d'emploi du contenant ou du station de rinçage des yeux.

Les mises en garde doivent demeurer affichées pendant au moins sept jours suivant le traitement. Seul le responsable de l'application (ou une personne sous sa supervision) peut retirer les mises en garde.

N'appliquer que lorsque le risque de dérive au-delà de la zone à traiter est minime. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, des inversions de température, du matériel d'application et des réglages du pulvérisateur.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife à [www.croplife.ca](http://www.croplife.ca).

## PREMIERS SOINS

**EN CAS D'INGESTION :** Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avalier. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS :** Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**EN CAS D'INHALATION :** Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX :** Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

**RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :** Administrer un traitement symptomatique.

## MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

Toxique pour les organismes aquatiques et les végétaux terrestres non ciblés.

Respecter les zones tampons définies sous la rubrique MODE D'EMPLOI. Toxique pour les oiseaux et les petits mammifères sauvages. Afin de réduire le risque de contamination des habitats aquatiques par le ruissellement en provenance des zones traitées, éviter d'appliquer ce produit sur des pentes modérées ou abruptes et sur des sols compactés ou argileux. Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues. Le risque de contamination des milieux aquatiques par le ruissellement peut être réduit par l'aménagement d'une bande filtrante de végétation entre la zone traitée et le plan d'eau. Des conseils supplémentaires sont disponibles dans la section Atténuation du ruissellement du site Web Canada.ca.

## ENTREPOSAGE

Entreposer ce produit à l'écart des aliments et des aliments pour animaux. Entreposer dans un endroit frais, sec et ventilé. Tenir à l'écart de la chaleur, du feu et des étincelles.

## ÉLIMINATION

Élimination du contenant :

1. Suivre les directives provinciales ou territoriales pour tout nettoyage supplémentaire requis du contenant avant son élimination.
2. Rendre le contenant vide impropre à toute utilisation ultérieure.
3. Éliminer le contenant conformément aux exigences provinciales ou territoriales.

Élimination des produits inutilisés et indésirables : Pour obtenir des renseignements sur l'élimination des produits inutilisés et indésirables, communiquer avec le titulaire de l'homologation ou l'organisme de réglementation provincial ou territorial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

## INSTRUCTIONS GÉNÉRALES

Le COPPERCIDE WP Fongicide peut être vaporisé avec n'importe quel genre d'équipement de pulvérisation. Il peut être utilisé dans des pulvérisateurs à hautes ou à faibles capacités. On n'a besoin d'aucun surfactif additionnel.

Verser lentement le COPPERCIDE WP Fongicide dans un réservoir de pulvérisation partiellement rempli d'eau. Les épandeurs-colleurs, les insecticides, les fertilisants, etc., devraient être ajoutés en dernier. Le COPPERCIDE WP Fongicide est compatible avec les épandeurs-colleurs commerciaux, et les huiles agricoles non herbicides.

Les directives spécifiques qui suivent sont basées sur des applications générales. Dans le respect du mode d'emploi indiqué, vous devriez toutefois suivre attentivement des recommandations de agronomes locaux en ce qui concerne les dates, la fréquence et le nombre de pulvérisations 'par année' pour les grandes cultures ou 'par cycle de culture' pour les cultures en serre.

## MODE D'EMPLOI

Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser pour lutter contre des organismes nuisibles en milieu aquatique.

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination de déchets.

Application par pulvérisateur agricole: NE PAS appliquer lorsque la vitesse du vent est inférieure à 1 km/heure. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS appliquer avec des pulvérisations plus fines que le calibre moyen de la classification de l'American Society of Agricultural and Biological Engineers (ASABE) S572 (572.1 à 572.3). La hauteur de la rampe doit être de 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

NE PAS appliquer par voie aérienne. Méthode d'application Pulvérisateur agricole

## ZONES TAMPONS DE PULVÉRISATION

Les zones tampons de pulvérisation spécifiées dans le tableau ci-dessous sont requises entre le point d'application directe et la bordure sous le vent la plus rapprochée des habitats terrestres sensibles (tels que les prairies, les zones boisées, les brise-vent, les boisés, haies, zones riveraines et zones arbustives), des habitats d'eau douce sensibles (comme les lacs, les rivières, les marécages, les étangs, les fondrières des prairies, les criques, les marais, les ruisseaux, les réservoirs et les terres humides) et les habitats estuariens / marins.

Méthode d'application	Culture	Zones tampons (mètres) requises pour protéger les :				
		habitats d'eau douce d'une profondeur:		habitats estuariens/marins d'une profondeur:		Habitats terrestres:
		Inférieure à 1 m	supérieure à 1 m	Inférieure à 1 m	supérieure à 1 m	
Pulvérisateur agricole	Haricots	35	15	20	10	1
	Concombres	20	10	10	5	1
	Poivrons (champ), pommes de terre	40	20	20	10	1
	Betteraves à sucre	25	10	15	5	1
	Tomates (champ)	45	20	25	10	1
	Bleuets naines	10	5	2	1	0

Lorsque les mélanges en cuve sont permis, consulter l'étiquette des produits d'association et respecter la zone tampon de pulvérisation la plus grande (la plus restrictive) indiquée pour chacun des produits utilisés dans le mélange en cuve, puis appliquer en utilisant le calibre de gouttelettes le plus gros (selon la classification de l'ASABE) parmi ceux indiqués sur l'étiquette des produits d'association.

Les zones tampons de pulvérisation pour ce produit destinées aux équipements d'application conventionnels peuvent être modifiées en fonction des conditions météorologiques et de la configuration de l'équipement de pulvérisation en accédant au calculateur de zone tampon de pulvérisation dans la section Atténuation de la dérive du site Canada.ca.

**HARICOTS - Feu Bactérien et Tache Aréolée:** Pour les protéger, effectuer la première pulvérisation lorsque les plantes ont 15 cm de hauteur. Les traiter à des intervalles de 7 à 14 jours, selon les conditions locales.

Employer COPPERCIDE WP Fongicide de 2,25 à 3,25 kg/ha selon la gravité de la maladie. Ne pas appliquer moins d'une journée avant la récolte.

**CONCOMBRES (de grande culture) - Tache angulaire:** appliquer le fongicide une fois par semaine dès que les plantes commencent à produire des tiges rampantes. Employer le fongicide à raison de 2,25 à 3,25 kg/ha. Ne jamais mettre moins d'une journée avant le récolte.

**PIMENTS - Tache bactérienne:** Lorsque les piments sont menacés par cette maladie, en appliquer de 2,25 à 3,25 kg/ha à des intervalles de 7 à 14 jours, selon la gravité de la maladie. Ne jamais utiliser moins d'une journée avant la récolte.

**POMME DE TERRE - Brûlure alternarienne et mildiou:** Traiter tous les 7 à 10 jours, dès que les plantes ont 15 cm de haut et jusqu'à avant la récolte. Utiliser COPPERCIDE WP Fongicide à 1,1 - 2,25 kg/ha, selon la densité du feuillage, combiné avec 1,75 à 2,25 kg de Mancozeb par hectare. On peut appliquer COPPERCIDE WP Fongicide à la dose de 3,4 kg/ha soit en association avec un déshydratant lors du défanage, soit seul

après le défanage, avant la récolte. Un tel traitement de fin de saison peut diminuer l'infection des tubercules par le champignon du mildiou au cours de la récolte. Ne pas l'appliquer moins d'une journée avant la récolte.

**BETTERAVES À SUCRE - Tache cercosporéenne:** Commencer à les pulvériser lorsque la maladie les menace et effectuer 4 ou 5 pulvérisations. Pulvériser le fongicide à des intervalles de 10 à 14 jours, selon les conditions météorologiques, à raison COPPERCIDE WP Fongicide 2,25 à 4,5 kg/ha en tenant compte de la gravité de la maladie. On vous conseille d'y ajouter une bonne huile de pulvérisation agricole non herbicide à raison de 4,5 litres/ha. Pour obtenir des instructions spécifiques, consulter l'agronome de votre région. Ne pas appliquer ce fongicide moins d'une journée avant la récolte.

**TOMATES - Tache bactérienne:** Lorsqu'elles sont menacées par cette maladie, appliquer le fongicide à raison de 2,25 kg/ha à des intervalles de 7 à 10 jours ; à l'intérieur de l'intervalle indiqué, appliquer plus souvent quand la maladie est grave. Ne pas traiter moins d'une journée avant la cueillette. On doit combiner le fongicide avec 1,75 à 2,25 kg/ha de Mancozeb (80% composé actif). Ne jamais utiliser cette solution moins de 7 jours avant la récolte si elle contient du Mancozeb.

Plants de tomate et de piment de serre destinés au repiquage			
TRAITEMENTS CONSEILLÉS			
CULTURE	MALADIE	DOSE	REMARQUES
Tomate (plants de serre destinés au repiquage)	Tache bactérienne	2,25 kg de produit par hectare	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pulvériser du COPPERCIDE WP Fongicide à la dose de 2,25 kg/ha, tous les 5 jours au besoin, jusqu'à un maximum de 5 fois sur une période de 4 semaines avant le repiquage.</li> <li>Après le repiquage dans le champ, quand la maladie menace, pulvériser du COPPERCIDE WP Fongicide à la dose de 2,25 kg/ha, tous les 7 à 10 jours, selon la gravité de la maladie.</li> <li>Il est conseillé d'associer le COPPERCIDE WP Fongicide avec Mancozeb (80% de composé actif) à la dose de 1,75 à 2,25 kg/ha.</li> <li>Ne pas traiter la culture moins de 1 jour avant la récolte.</li> <li>Porter des vêtements de protection, y compris une chemise à manches longues, un pantalon et des gants résistant aux produits chimiques, quand on manipule ou pulvérise le produit.</li> <li>Ne PAS rentrer dans la zone traitée moins de 24 heures après le traitement.</li> </ul>
Piment (plants de serre destinés au repiquage)	Tache bactérienne	2,25 kg de produit par hectare	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pulvériser du COPPERCIDE WP Fongicide à la dose de 2,25 kg/ha, tous les 5 jours au besoin, jusqu'à un maximum de 5 fois sur une période de 4 semaines avant le repiquage.</li> <li>Après le repiquage dans le champ, quand la maladie menace, pulvériser du COPPERCIDE WP Fongicide à la dose de 2,25 kg/ha, tous les 7 à 10 jours, selon la gravité de la maladie.</li> <li>Ne pas traiter la culture moins de 1 jour avant la récolte.</li> <li>Porter des vêtements de protection, y compris une chemise à manches longues, un pantalon et des gants résistant aux produits chimiques, quand on manipule ou pulvérise le produit.</li> <li>Ne PAS rentrer dans la zone traitée moins de 24 heures après le traitement.</li> </ul>

Les MODES D'EMPLOI pour les utilisations décrites dans cette section de l'étiquette ont été élaborés par des personnes autres que Loveland Products Canada Inc. dans le cadre du programme d'extension des étiquettes pour les utilisations mineures à la demande des utilisateurs. Pour ces utilisations, Loveland Products Canada Inc. n'a pas entièrement évalué le rendement (efficacité) et/ou la tolérance des cultures (phytotoxicité) dans toutes les conditions environnementales ou pour toutes les variétés de cultures lorsqu'il est utilisé conformément à l'étiquette. L'utilisateur doit d'abord tester le produit sur une petite surface, dans les conditions locales et en utilisant les pratiques habituelles, afin de confirmer que le produit convient à une application à grande échelle.

Culture	Maladie	Méthode d'application	Taux (kg produit / ha)	Programme d'application
Bleuet nain	Tache septorienne ( <i>Septoria</i> sp.) (répression)	Pulvérisation foliaire	2,0	<p>Appliquer à titre préventif avant l'apparition des symptômes.</p> <p>Nombre maximal d'applications par an : 4.</p> <p>Volume minimal de pulvérisation : 500 L/ha.</p> <p>Intervalle entre les applications : 7 à 14 jours.</p> <p>Ne pas traiter la culture moins de 1 jour avant la récolte..</p>

### MÉLANGES EN CUVE

Ce produit peut être mélangé avec un engrais, un supplément ou avec des produits antiparasitaires homologués, dont les étiquettes permettent aussi les mélanges en cuve, à la condition que la totalité de chaque étiquette, y compris le mode d'emploi, les mises en garde, les restrictions, les précautions relatives à l'environnement et les zones tampons sans pulvérisation, soit suivie pour chaque produit. Lorsque les renseignements inscrits sur les étiquettes des produits d'association au mélange en cuve divergent, il faut suivre le mode d'emploi le plus restrictif. Ne pas faire de mélanges en cuve avec des produits contenant le même principe actif, à moins que ces produits soient recommandés spécifiquement sur cette étiquette.

Dans certains cas, les produits de lutte antiparasitaire mélangés en cuve peuvent entraîner une activité biologique réduite ou des dommages accrus à la culture hôte. L'utilisateur devrait communiquer avec Loveland Products Canada Inc. au 1-800-328-4678 pour demander des renseignements avant d'appliquer tout mélange en cuve qui n'est pas recommandé spécifiquement sur cette étiquette.

### RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Aux fins de la gestion de la résistance, COPPERCIDE WP Fongicide contient un fongicide appartenant au groupe M. Toute population fongique peut renfermer des individus naturellement résistants à COPPERCIDE WP Fongicide et à d'autres fongicides du groupe M. Il peut se produire une perte progressive ou complète d'efficacité lorsque ces fongicides sont appliqués à répétition sur les mêmes champs. Il peut également exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition d'une résistance aux fongicides :

Dans la mesure du possible, alterner le COPPERCIDE WP Fongicide ou les fongicides du même groupe M avec des fongicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes pathogènes. Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des fongicides provenant d'un groupe différent.

Utiliser les fongicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et sur l'assolement, et qui prévoit l'acquisition d'une résistance chez les plantes hôtes, les répercussions des conditions environnementales sur l'apparition des maladies, les seuils déclencheurs de maladie de même que l'intégration de pratiques culturales ou biologiques ou d'autres formes de lutte chimique. Surveiller les populations fongiques traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance.

Lorsque la maladie continue de progresser après traitement avec ce produit, ne pas augmenter la dose d'application. Cesser d'employer le produit et opter, si possible, pour un autre fongicide ayant un site d'action différent.

Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur une culture ou un agent pathogène précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée. Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser au Loveland Products Canada Inc. au 1-800-328-4678 ou à [www.lovelandproducts.ca](http://www.lovelandproducts.ca).

### AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires.